

## Informations relatives à la garantie

## Portée et durée de cette garantie

Pour les périodes de temps indiquées ci-dessous, Bose Professional garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication, pièces et main-d'oeuvre, sous réserve qu'il vous ait été fourni à l'état neuf et dans son emballage d'origine par un revendeur agréé Bose Professional et soit utilisé dans des conditions normales.

La garantie limitée Bose Professional pour les produits professionnels dure cinq (5) ans à compter de la date d'achat pour tous les amplificateurs, les processeurs de signal numérique, les enceintes MSA12X, les enceintes qui ne sont pas auto-alimentées (amplifiées), les composants d'enceintes pour les produits désignés comme résistants aux intempéries ou adaptés à une utilisation en extérieur, et les composants d'enceintes des produits alimentés.

La garantie limitée Bose Professional pour les produits professionnels désignés comme résistants aux intempéries ou adaptés à une utilisation en extérieur dure deux (2) ans à compter de la date d'achat pour les finitions extérieures ou l'apparence des boîtiers d'enceintes.

La garantie limitée pour les produits Bose Professional VB1 et VB-S dure trois (3) ans à compter de la date d'achat.

## **BoseProfessional.com**

Bose est une marque commerciale de Bose Corporation. Toutes les autres marques commerciales appartiennent à leurs propriétaires respectifs. © 2023 Transom Post OpCo LLC.